

Bure, le 2 décembre 2011

NOTE AUX ÉLÈVES CONCERNANT LA SESSION D'EXAMENS

Afin de garantir à tous les meilleures conditions de travail possible pendant cette période d'évaluation, je vous rappelle les dispositions habituelles et vous demande de vous y conformer strictement.

1 Examens écrits

- Voyez sur l'horaire reçu le local prévu et la durée de l'examen.
- Le professeur ne vous autorisera pas à quitter le local avant la fin du temps prévu à l'horaire. Si vous pensez pouvoir terminer votre examen plus tôt, prévoyez de quoi en préparer un autre.
- Frauder à un examen n'est jamais une solution. Pour mémoire, notre règlement d'ordre intérieur prévoit que l'élève convaincu de tricherie se voit attribuer une cote nulle pour l'épreuve concernée. Les tricheries caractérisées aux examens sont en outre sanctionnées par un renvoi d'un jour. En cas de récidive, cette sanction peut être aggravée.
- En cas d'absence à un examen (maladie...), prenez contact avec l'école au plus vite, si possible entre 8h00 et 8h30 le premier jour de votre absence, afin que les dispositions nécessaires puissent être prises. En principe, chacun devra présenter tous ses examens.

2 Examens oraux

- Vous devez connaître votre heure de passage approximative avant le début de la session. Demandez à votre professeur de vous la communiquer. Voyez le panneau d'affichage de votre classe : l'ordre de passage y est normalement affiché.
- Avant ou après un oral, vous devez toujours vous trouver dans le local d'étude prévu à l'horaire.
- **Un seul élève attend son tour dans le couloir devant le local d'interrogation.**

3 Études

En dehors des moments d'examen, vous devez vous trouver **dans le local d'étude prévu pendant tout votre temps de présence à l'école**, à l'exception bien entendu des récréations. L'ordre et le silence doivent régner. N'obligez pas les éducateurs à

protéger le travail de vos condisciples en vous donnant un travail supplémentaire dont vous vous passeriez aisément.

4 Retours

- Les bus TEC rouleront selon l'horaire « examens », identique à l'horaire du mercredi, du jeudi 8 au mardi 20 décembre. Vous pourrez donc utiliser vos moyens de transport habituels durant toute la session.
- **Vous ne serez autorisés à quitter l'école que par votre moyen de transport habituel ou si quelqu'un vient vous reprendre dans la cour. Ne convenez jamais d'un autre point de rendez-vous.**
- Si vous rentrez chez vous immédiatement après un examen, qu'il soit oral ou écrit, communiquez l'heure à laquelle vous terminez à la personne qui vous reprend avant de quitter votre domicile.
- Si votre moyen de transport n'est pas disponible dès la fin de votre examen, le temps d'attente doit être passé en étude surveillée.

5 Remise des bulletins – Activités de Noël – Réunion de parents

Vous êtes attendus au Collège le vendredi 23 décembre dès 8h30 pour recevoir votre bulletin et participer aux animations prévues dans le cadre de la fête de Noël. Ces activités se termineront à 14h00. Elles seront suivies par l'habituelle réunion de parents qui se tiendra de 15h00 à 18h00.

*J'espère que le rappel de ces dispositions permettra à chacun de vivre au mieux cette session de Noël.
Tous nos vœux de succès vous accompagnent.*

*Benoît Strépenne
Directeur*